

Maternité – prestations myFlex d'un coup d'œil.

Vous trouvez ici de précieuses informations concernant la couverture d'assurance pour la grossesse et l'accouchement.

Avant la naissance

		Premium	Balance	Economy
	Prestations à partir de l'assurance de base	Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires Ambulatoire, hospitalisation et médecine alternative myFlex		
Examens médicaux de contrôle (y c. laboratoire)	Grossesse normale: 7 contrôles Grossesse à risque: intervalle entre les contrôles selon situation clinique	Examens de contrôle supplémentaires (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité	Examens de contrôle supplémentaires (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité	Examens de contrôle supplémentaires (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité
Examens de contrôle par une sage-femme	Grossesse normale: 7 contrôles Grossesse à risque: prestations selon ordonnance médicale	Examens de contrôle supplémentaires (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité	Examens de contrôle supplémentaires (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité	Examens de contrôle supplémentaires (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité
Ultrasons	Grossesse normale: 2 contrôles Grossesse à risque: intervalle entre les contrôles selon situation clinique	Autres contrôles (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité	Autres contrôles (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité	Autres contrôles (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité
Bas de contention	2 paires de bas de contention prescrits par le médecin par année, montant de la contribution selon la liste des moyens et appareils*	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Médicaments	Médicaments prescrits par le médecin selon la liste des spécialités et la listes des médicaments avec tarif*	Médicaments prescrits par le médecin et reconnus en Suisse (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité	Médicaments prescrits par le médecin et reconnus en Suisse (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité	Médicaments prescrits par le médecin et reconnus en Suisse (Ambulatoire myFlex) 90 %, montant illimité
Médecine alternative	Traitement médical d'acupuncture, de médecine anthroposophique, de médecine traditionnelle chinoise (MTC), d'homéopathie classique, de phytothérapie (chez des médecins disposant de la formation correspondante)	Méthodes et thérapies reconnus selon la liste CSS*** (Médecine alternative myFlex) 75 %, max. CHF 10 000	Méthodes et thérapies reconnus selon la liste CSS*** (Médecine alternative myFlex) 75 %, max. CHF 3000	Méthodes et thérapies reconnus selon la liste CSS*** (Médecine alternative myFlex) 75 %, max. CHF 1000
Préparation à l'accouchement	CHF 150 (entretiens et cours de préparation à l'accouchement menés par des sages-femmes)	Autres prestations, p.ex. gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement (compte «santé»)** 50 %, max. CHF 700	Autres prestations, p.ex. gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement (compte «santé»)** 50 %, max. CHF 500	Autres prestations, p.ex. gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement (compte «santé»)** 50 %, max. CHF 300

Accouchement

		Premium	Balance	Economy
	Prestations à partir de l'assurance de base	Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires Ambulatoire, hospitalisation et médecine alternative myFlex		
Accouchement et assistance à l'accouchement à domicile, à l'hôpital ou dans une maison de naissance	Accouchement ambulatoire, coûts pour le médecin, la sage-femme, les médicaments et les moyens d'aide. Accouchement stationnaire: division commune, hôpital ou maison de naissance Selon la liste du canton de domicile	Accouchement ambulatoire en maison de naissance ou à domicile (Hospitalisation myFlex)	Accouchement ambulatoire en maison de naissance ou à domicile (Hospitalisation myFlex)	Accouchement ambulatoire en maison de naissance ou à domicile (Hospitalisation myFlex)
		CHF 2000/naissance	CHF 1500/naissance	CHF 1000/naissance
		Accouchement stationnaire en maison de naissance* (Hospitalisation myFlex)	Accouchement stationnaire en maison de naissance* (Hospitalisation myFlex)	Accouchement stationnaire en maison de naissance* (Hospitalisation myFlex)
		Min. CHF 1000/naissance	Min. CHF 1000/naissance	CHF 1000/naissance
		Accouchement stationnaire à l'hôpital (Hospitalisation myFlex)	Accouchement stationnaire à l'hôpital (Hospitalisation myFlex)	Accouchement stationnaire à l'hôpital (Hospitalisation myFlex)
Accouchement à l'étranger (urgence) (p. ex. naissance prématurée)	Division commune (jusqu'au double du tarif du canton de domicile. Pour l'UE sont valables les dispositions selon les Accords bilatéraux)	Libre choix du médecin et de la division Participation aux coûts selon la police	Libre choix du médecin et de la division Participation aux coûts selon la police	Libre choix du médecin et de la division Participation aux coûts selon la police
		Division hospitalière plus élevée et libre choix du médecin (Ambulatoire myFlex)	Division hospitalière plus élevée et libre choix du médecin (Ambulatoire myFlex)	Division hospitalière plus élevée et libre choix du médecin (Ambulatoire myFlex)
		Ambulatoire: 90 %, illimité Stationnaire: illimité, participation aux coûts selon police	Ambulatoire: 90 %, illimité Stationnaire: illimité, participation aux coûts selon police	Ambulatoire: 90 %, illimité Stationnaire: illimité, participation aux coûts selon police
Accouchement planifié à l'étranger	Coûts de l'accouchement seulement dans des cas exceptionnels	Division hospitalière plus élevée et libre choix du médecin (Hospitalisation myFlex)	Division hospitalière plus élevée et libre choix du médecin (Hospitalisation myFlex)	Division hospitalière plus élevée et libre choix du médecin (Hospitalisation myFlex)
		90 %, jusqu'à CHF 500 000	Pas de prestation	Pas de prestation
Accompagnement par un proche (en Suisse)	Pas de prestation	Rooming-In (nuitée du partenaire ou d'un enfant plus âgé dans la chambre de la mère) (Hospitalisation myFlex)	Rooming-In (nuitée du partenaire ou d'un enfant plus âgé dans la chambre de la mère) (Hospitalisation myFlex)	Rooming-In (nuitée du partenaire ou d'un enfant plus âgé dans la chambre de la mère) (Hospitalisation myFlex)
		Accompagnement de l'enfant ou de l'adulte CHF 160/jour, max. CHF 4000	Pas de prestation	Pas de prestation

* si hors liste des hôpitaux

Après la naissance

		Premium	Balance	Economy
	Prestations à partir de l'assurance de base	Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires Ambulatoire, hospitalisation et médecine alternative myFlex		
Examen de contrôle	Un contrôle médical entre 6 et 10 semaines après l'accouchement Une consultation par la sage-femme jusqu'à 10 semaines après l'accouchement	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Frais de séjour de premiers examens et de soins du nouveau-né	Prestation à partir de l'assurance de la mère pour le nouveau-né en bonne santé, directement après l'accouchement (convalescence)	Prestations supplémentaires pour les frais de séjour et de premiers examens pour le nouveau-né (Hospitalisation myFlex) Max. 60 jours après la naissance Soins du nouveau-né en bonne santé en cas de nouvelle hospitalisation de la mère (Hospitalisation myFlex) Jusqu'à 10 semaines après la naissance, tous les frais	Prestations supplémentaires pour les frais de séjour et de premiers examens pour le nouveau-né (Hospitalisation myFlex) Max. 30 jours après la naissance Soins du nouveau-né en bonne santé en cas de nouvelle hospitalisation de la mère (Hospitalisation myFlex) Jusqu'à 10 semaines après la naissance, max. CHF 100/jour	Prestations supplémentaires pour les frais de séjour et de premiers examens pour le nouveau-né (Hospitalisation myFlex) Max. 10 jours après la naissance Soins du nouveau-né en bonne santé en cas de nouvelle hospitalisation de la mère (Hospitalisation myFlex) Pas de prestation
Suivi ambulatoire de la convalescence	Examens et traitements par des sages-femmes. Après un accouchement à domicile ou ambulatoire, après la sortie de l'hôpital ou de la maison de naissance: poursuite des actes de soins par des sages-femmes ou du personnel soignant disposant de la formation complémentaire correspondante.	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Aide ménagère	Pas de prestation	Soins et aide à domicile (Ambulatoire myFlex) CHF 100/jour, max. CHF 4000	Soins et aide à domicile (Ambulatoire myFlex) CHF 50/jour, max. CHF 2000	Soins et aide à domicile (Ambulatoire myFlex) Pas de prestation
Allocation d'allaitement	Pas de prestation	Preuve d'au moins 30 jours d'allaitement (Ambulatoire myFlex) CHF 200 par enfant****	Preuve d'au moins 30 jours d'allaitement (Ambulatoire myFlex) CHF 200 par enfant****	Preuve d'au moins 30 jours d'allaitement (Ambulatoire myFlex) CHF 200 par enfant****
Allaitement	3 séances de conseil en allaitement par une sage-femme ou du personnel spécialement formé Compresseurs d'allaitement selon liste des moyens et appareils* sur prescription médicale	Autres séances de conseil en allaitement (compte «santé»**) 50 %, max. CHF 700	Autres séances de conseil en allaitement (compte «santé»**) 50 %, max. CHF 500	Autres séances de conseil en allaitement (compte «santé»**) 50 %, max. CHF 300
Tire-lait	Manuel: achat, Electrique: location selon la liste des moyens et appareils* avec prescription médicale	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Cours	Pas de prestation	Cours selon compte «santé»**, p.ex. gymnastique postnatale, bébés nageurs, soins du nourrisson, massage pour bébés, cours, cas d'urgence pour petits enfants, conseils en diététique, etc. 50 %, max. CHF 700	Cours selon compte «santé»**, p.ex. gymnastique postnatale, bébés nageurs, soins du nourrisson, massage pour bébés, cours, cas d'urgence pour petits enfants, conseils en diététique, etc. 50 %, max. CHF 500	Cours selon compte «santé»**, p.ex. gymnastique postnatale, bébés nageurs, soins du nourrisson, massage pour bébés, cours, cas d'urgence pour petits enfants, conseils en diététique, etc. 50 %, max. CHF 300

Les prestations sont allouées par année civile, pour autant que rien d'autre ne soit mentionné.

* La liste des moyens et appareils (LiMA), la liste des médicaments avec tarif, la liste des spécialités peuvent être consultées sous bag.admin.ch

** Compte «santé» sous css.ch/comptesante

*** Méthodes et thérapeutes reconnus selon la liste CSS sous css.ch/myflex-alternative

**** Prestation lorsque la mère et l'enfant possèdent une assurance ambulatoire myFlex

La participation aux coûts.

Assurance de base

Pas de participation aux coûts (franchise, quote-part, contribution aux frais de séjour hospitalier) en cas de maternité.

La participation aux coûts tombe pour les coûts des prestations spécifiques de maternité (contrôles pendant la grossesse, échographies, accouchement et obstétrique, cours de préparation à l'accouchement et conseils en allaitement). Il en va de même pour tous les frais de traitement liés au diagnostic ou au traitement d'une maladie et de ses suites, encourus entre la treizième semaine de grossesse et la huitième semaine après l'accouchement.

Assurances complémentaires

Selon le produit d'assurance choisi, la franchise et la quote-part sont appliquées.

Le nouveau-né.

Faites une annonce prénatale pour votre bébé de sorte que vous n'ayez pas à remplir une déclaration de santé et que votre bébé soit déjà bien assuré dès sa naissance. Mais le paiement de la prime n'est dû qu'à partir du mois de la naissance. Composez pour votre nouveau-né les assurances myFlex adaptées, il pourra ainsi bénéficier du rabais familial. Votre agence vous conseille volontiers.

La couverture d'assurance.

L'agrandissement de la famille correspond à une nouvelle situation de vie et à des besoins différents. Comme les exemples suivants le montrent, il peut être judicieux d'adapter la couverture d'assurance:

- Inclusion du risque-accident dans l'assurance de base en cas de suspension (passagère) de l'activité professionnelle (inutile pendant le congé maternité légal).
- Risques financiers dus à un accident (p.ex. transformation du logement en cas d'invalidité, perte de gain des parents).

Pour les questions concernant l'assurance

Votre agence vous renseigne volontiers:

css.ch/agence

Centre de service-clientèle 0844 277 277

Le présent mémo est censé vous fournir un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Vous trouvez les détails de l'offre dans les prescriptions légales selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions complémentaires (CC) qui sont déterminantes pour l'obligation de la CSS d'allouer des prestations.

